



AVIS D'APPELS D'OFFRES OUVERTS

Le 25 juillet 2023 il sera procédé dans les bureaux de la R.A.D.E.E.O, sis à Hay Al Hikma, Avenue Houria, BP N° 418 Oujda, à l'ouverture des plis en séance publique, des appels d'offres ouvert n° 50/A/2023 et 51/A/2023 au Rabais ou à Majoration et des appels d'offres ouverts ns° 46/EA/2023, 47/EA/2023, 48/EA/2023, 49/EA/2023, 52/A/2023 et 53/A/2023 sur offres des prix comme suit :

Appel d'offres ouvert au rabais ou à majoration :

A.O N°	Objet de l'A.O	Estimation du coût des prestations en DH/HT	Caution provisoire (DH)	Remise des prospectus, notices et documentation techniques	Marchés réservés à la PME	Heure d'ouverture des plis
50/A/2023	TRAVAUX DE REHABILITATION DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT LIQUIDE DU QUARTIER TENIS DANS LA VILLE D'Oujda	2 643 850.00	50 000.00	Non	Non	09 h 30
51/A/2023	TRAVAUX DE REALISATION DU COLLECTEUR PRINCIPAL UNIVERSITE 2EME TRANCHE DANS LA VILLE D'Oujda	922 800.00	18 000.00	Non	Non	10 h 00

Appels d'offres ouverts sur offres des prix :

A.O N°	Objet de l'A.O	Estimation du coût des prestations en DH/TTC	Caution provisoire (DH)	Remise des prospectus, notices et documentation techniques	Marchés réservés à la PME	Date et Heure d'ouverture des plis
46/EA/2023	REALISATION DES CENTRALES PHOTOVOLTAIQUE AUX SIEGE ET ANNEXE LAZARET DE LA RADEEO	1 196 022,00	20 000.00	Non	Non	10 h 30
53/A/2023	RECONNAISSANCE SUR LE TERRAIN ET MISE A JOUR DES RESEAUX D'ASSAINISSEMENT LIQUIDE DANS LA VILLE D'Oujda (2EME TRANCHE)	718 200.00	12 000.00	Non	Non	11 h 00
47/EA/2023	ACQUISITION ET MISE EN PLACE D'UNE SOLUTION DE CONTROLE ET TRAÇABILITE DES ACCES A PRIVILEGE	384 000.00	7 000.00	Oui	Non	11 h 30
48/EA/2023	FOURNITURE DE MATERIEL INFORMATIQUE A LA RADEEO : ✓ LOT I : MICRO-ORDINATEURS ✓ LOT II : IMPRIMANTES ET SCANNERS	Lot 1 : 211 560.00 Lot 2 : 56 820.00	Lot 1 : 3 500.00 Lot 2 : 1 000.00	Oui	Oui	12 h 00
49/EA/2023	FOURNITURE DE MATERIEL INFORMATIQUE A LA RADEEO : TERMINAL DE COLLECTE DE DONNEES (PDA) DURCI	93 000.00	1 500.00	Oui	Oui	12 h 30
52/A/2023	TRAVAUX D'ENTRETIENS COURANTS DU RESEAU D'ASSAINISSEMENT LIQUIDE : CURAGE DES COLLECTEURS ET OUVRAGES D'ASSAINISSEMENT LIQUIDE DANS LA VILLE D'Oujda	Mt min : 1 495 200.00 Mt max : 2 990 400.00	48 000.00	Non	Non	13 h 00

Les dossiers d'appels d'offres sont à télécharger du portail des marchés publics www.marchespublics.gov.ma

Le contenu, la présentation ainsi que le dépôt des dossiers des concurrents doivent être conformes aux dispositions, notamment, des articles 27, 29,31 et 131 du Règlement des marchés publics de la R.A.D.E.E.O du 01 Avril 2015.

Les dossiers des concurrents peuvent être :

- ✓ Soit envoyés, par courrier recommandé avec accusé de réception au bureau précité ;
- ✓ Soit déposés, contre récépissé au Bureau d'ordre de la R.A.D.E.E.O sis à Hay AL HIKMA, Avenue HOURIA, B.P : 418, Oujda ;
- ✓ Soit remis au président de la commission d'appels d'offres de la R.A.D.E.E.O au début de la séance, et avant l'ouverture des plis ;
- ✓ Soit les présenter par voie électronique conformément à l'arrêté du ministre de l'économie et des finances n°1982-21 du 14/12/2021 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires via le Portail Marocain des Marchés Publics ;
- ✓ Les prospectus, notices et documentations techniques pour les appels d'offres n° 47/EA/2023, 48/EA/2023 et 49/EA/2023 doivent être déposés **séparément** au Bureau d'ordre de la R.A.D.E.E.O sis à Hay AL HIKMA, Avenue HOURIA, B.P : 418, Oujda au plus tard, le jour et l'heure fixée pour la séance d'ouverture des plis des appels d'offres suscités.

Important :

Pour les appels d'offres **46/EA/2023, 47/EA/2023, 50/A/2023, 51/A/2023, 52/A/2023 et 53/A/2023**, il est prévu une réunion ou une visite des lieux le **13/07/2023 à 10 heures**, les concurrents désirant participer devront se présenter au siège de la R.A.D.E.E.O sis à Hay Al Hikma, Avenue Houria, Oujda.

Très important: la soumission aux appels d'offres n° 50/A/2023 et 52/A/2023. est obligatoirement électronique via le portail marocain des marchés publics et ce conformément à la disposition de l'arrêté du Ministre de l'Economie et des Finances n° 1982-21 du 14/12/2021 relatif à la dématérialisation des procédures de passation des marchés publics et des garanties pécuniaires.

Les pièces justificatives à fournir sont celles prévues à l'article 25 du règlement du marché précité, elles sont fixées à l'article 14 du règlement de consultation des appels d'offres concernés.